



SAINTE MENEHOULD, le 18 août 2022

Objet : Réunion de démarrage des travaux de rétablissement de la continuité écologique de la Biesme et ses affluents - Tranche travaux 2022

Madame, Monsieur,

Les travaux de rétablissement de la continuité écologique de la Biesme et de ses affluents portés par le SMAVAS et programmés sur deux tranches annuelles de travaux (en 2022 et 2023), vont prochainement débuter dès arrêté préfectoral autorisant et déclarant d'intérêt général les travaux programmés.

- ⇒ L'entreprise retenue pour le Lot 1 (travaux de rétablissement de la continuité écologique) est le groupement « Les Chantiers du Barrois - Calin SA ».
- ⇒ Le commencement des travaux de la tranche 2022 est prévue en septembre dès arrêté préfectoral autorisant et déclarant d'intérêt général les travaux programmés.

Afin de vous présenter les entreprises, les travaux programmés en 2022, les modalités d'accès et la méthodologie d'exécution des travaux, une **réunion de lancement des travaux** est organisée **le mercredi 24 août 2022 à 10h au pont RD 603 de la Biesme dans la commune de Les Islettes.**

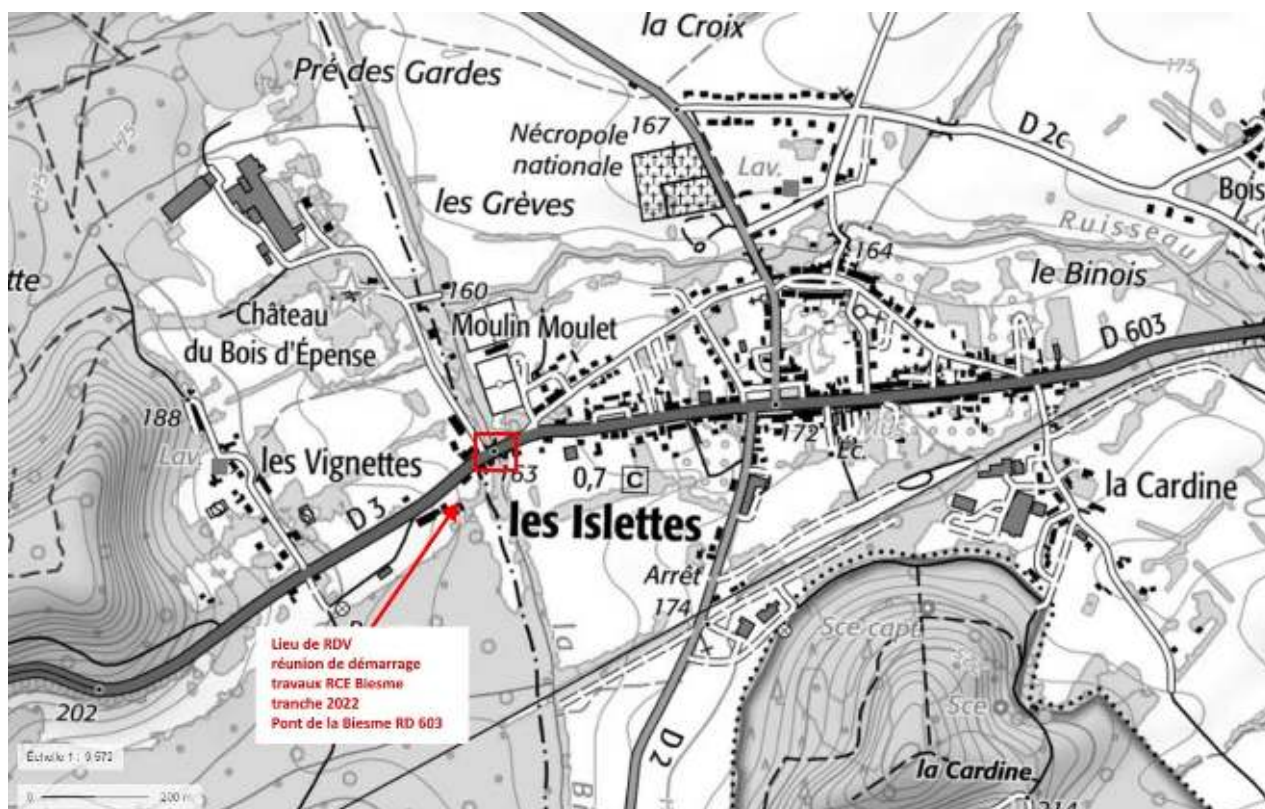
Les 3 sites de travaux de rétablissement de la continuité écologique seront visités lors de cette réunion de lancement :

- Le vannage de la réserve incendie des Islettes
- L'ouvrage de franchissement et vannage du ruisseau de Beauchamp dans les Islettes situé « Chemin de la Noue »
- Le vannage de l'ancien moulin Moulet dans la commune des Islettes



50, Avenue de Pertison
51800 SAINTE-MENEHOULD

Plan de localisation du lieu de RDV de la réunion



Vous en souhaitant bonne réception et comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Christian COYON